

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 33 (1904)

Heft: 4

Rubrik: Intérêts de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin

pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. — Pour l'étranger : 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct.
Prix des annonces : 15 ct. la ligne. — Rabais pour les annonces répétées

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. J. Dessibourg,
Directeur de l'Ecole normale, Hauterive-Posieux.

Pour les annonces, écrire à M. Wicht, instituteur, à Fribourg, et,
pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'Imprimerie St-Paul,
Avenue de Pérolles, Fribourg.

SOMMAIRE : *Intérêts de la Société. — Echos de la presse pédagogique. — Questions de psychologie physique générale (suite). — Quelques mots sur l'enseignement antialcoolique. — Bilan géographique de l'année 1903 (suite). — En France. — Correspondances. — Chronique scolaire. — Bibliographie. — Avis officiels.*

Intérêts de la Société

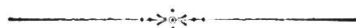
Dans sa séance du 8 février écoulé, le Comité de la Société fribourgeoise d'éducation, sous la présidence de M. Currat, inspecteur scolaire, a pris différentes décisions importantes. Nous reproduisons ici celles qui intéressent les lecteurs de notre organe pédagogique.

I. La Commission de trois membres, désignée dans la séance du 13 juillet 1903, est chargée d'examiner et de modifier, au besoin, le projet de règlement du fonds de secours, qui sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale.

II. A l'avenir, la question mise à l'étude sera déter-

minée le plus tôt possible afin que les membres du corps enseignant puissent préparer leur travail annuel pendant les grandes vacances.

III. Le lieu de la prochaine assemblée générale, qui se tiendra dans le district de la Veveyse, sera désigné par le bureau de la Société.



ÉCHOS DE LA PRESSE PÉDAGOGIQUE

En France, durant ces dernières années, on s'est beaucoup occupé des œuvres post-scolaires. Elles ont été organisées dans le but de protéger l'enfant au sortir de l'école communale contre les dangers de la rue, quand le travail quotidien auquel il se livre à l'atelier ou au bureau lui laisse quelques loisirs, et d'organiser des cours d'adultes où le jeune homme peut acquérir les connaissances pratiques dont il aura besoin plus tard. Afin de subventionner les œuvres complémentaires de l'école, qu'elle juge très importantes, la Chambre française a inscrit une somme de 350 000 fr. au budget de 1904.

Dans un des derniers numéros du *Manuel général de l'instruction primaire*, M. E. Hauchard, directeur d'école à Paris, traite de l'organisation des cours d'adultes. L'enseignement post-scolaire n'étant pas obligatoire, il faut — c'est M. Hauchard qui parle — si l'on veut attirer les jeunes gens, tenir compte de la diversité de leurs goûts et de leurs intérêts particuliers. Dans un arrondissement parisien, peuplé comme une grande ville, on pourrait établir une association générale avec des groupements particuliers, fortement unis. L'éducation ne serait pas négligée, mais les applications d'une science seraient différentes pour chaque groupement. Le jeune homme qui a l'intention de se vouer au commerce pourrait suivre les cours dans lesquels s'enseignent, par exemple, l'arithmétique et la géographie commerciales, la comptabilité et les langues vivantes, tandis que celui qui sera plus tard dans une usine aurait l'occasion d'étudier la physique, la chimie industrielle, le dessin, etc..., connaissances qui lui seront, certes, d'une grande utilité.

Dans notre canton de Fribourg, comme dans toute la Suisse d'ailleurs, de notables efforts sont faits pour donner au jeune homme une instruction pratique en rapport avec la profession qu'il embrassera plus tard. La création du Technicum, de l'Ecole d'agriculture, des écoles professionnelles et régionales, comme aussi l'organisation des cours spéciaux pour apprentis,